

## L'Observatoire Economique et Social

### L'emploi salarié dans les CUMA en 2015

*En 2015, 1600 CUMA emploient 2 030 salariés équivalents temps plein (ETP). Ce sont des établissements de petite taille (1,3 ETP en moyenne) recourant à une forte proportion d'emplois en CDI (74 % des ETP).*

*Après une légère hausse en 2014, l'emploi diminue faiblement en 2015. C'est le recul des emplois en CDI qui crée cette décroissance.*

*Les salariés des CUMA sont mieux rémunérés en moyenne que ceux de la production agricole, du fait du poids important des cadres, des emplois en CDI et d'une forte qualification des salariés.*

*La structure d'âge du salariat ne présente pas de grande différence avec celle de l'ensemble de la production agricole. En revanche, l'emploi féminin y est beaucoup moins développé que dans le reste de la production.*

*L'emploi est concentré dans trois régions : Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne.*

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) sont des sociétés coopératives agricoles, ayant comme fonction de mettre à la disposition de leurs sociétaires les salariés et les moyens matériels agricoles nécessaires à la mise en valeur et au développement de leur exploitation.

## Les CUMA employeuses de main d'œuvre sont peu nombreuses

D'après une enquête réalisée en 2015 par la FNCUMA, les coopératives d'utilisation de machines agricoles (CUMA) sont au nombre de 11 545.

Elles ne sont pas toutes employeuses de main d'œuvre salariée. En 2015, sont recensées 1 600 CUMA employeuses de main d'œuvre, soit 14 % des CUMA. Elles emploient 4 660 salariés, ayant accompli 5 500 contrats de travail dans l'année (tableau 1).

Mesuré en « équivalents temps plein » (ETP), le nombre d'emplois en CUMA s'élève à 2 030. Les CUMA ne représentent qu'un faible volume de l'emploi salarié dans le secteur agricole. Mesuré en ETP, l'emploi en CUMA représente 1 % de l'emploi salarié du secteur de la production agricole, et 4,1 % de l'emploi de l'ensemble des entreprises de service technique aux agriculteurs : CUMA-ETA-Groupements d'employeurs (tableau 1).

**Tableau 1**  
COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EMPLOI EN CUMA AVEC CEUX DES SERVICES A L'AGRICULTURE ET CEUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2015

Indicateurs d'emploi	CUMA	Part des CUMA dans	
		L'ensemble CUMA-ETA-Groupements employeurs	Production agricole
Nombre d'établissements employeurs	1 612	12,2%	1,1%
Nombre de contrats de travail actifs dans l'année	5 490	2,8%	0,4%
Nombre d'équivalents temps plein	2 026	4,1%	0,7%
Nombre d'emplois en cours en fin d'année	1 591	3,8%	0,6%
Masse salariale (milliers euros)	54 914	5,0%	0,8%

Source : MSA

## Les établissements sont de petite taille et recourent à un nombre élevé d'emplois permanents

Les CUMA sont des établissements de petite taille comparées aux autres entreprises de service technique à l'agriculture, aux Entreprises de travaux agricoles (ETA) et aux groupements d'employeurs (GE) (tableau 2). Avec 1,3 ETP, leur dimension moyenne est moitié moindre que celle des ETA et le quart de celle des GE.

L'emploi en contrats à durée indéterminée (CDI) y est très développé. Sur les 5 500 contrats en cours durant l'année 2015, 38 % sont des CDI, représentant 72 % du nombre d'heures de travail rémunérées en CUMA (tableau 2).

L'emploi en CDI est particulièrement important dans les CUMA, en comparaison des autres entreprises du secteur de la production agricole, dans lequel en moyenne l'emploi en CDI représente 15 % des contrats de travail et 51 % du nombre d'heures de travail (tableau 2). Dans les ETA et les GE, les proportions d'emploi en CDI sont très proches de celles observées dans l'ensemble du secteur de la production. Les CUMA peuvent avoir accès aux dispositifs d'aide au travail saisonnier, par la création d'atelier « groupement d'employeurs ». Néanmoins, elles y ont peu recours, et l'essentiel de leur emploi présente un caractère permanent.

**Tableau 2**  
COMPARAISON DES INDICATEURS D'EMPLOI EN CUMA AVEC CEUX DES ETA, GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ET LE SECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2015

Indicateurs d'emploi	CUMA	ETA	Groupements d'employeurs	Ensemble de la production agricole
Taille moyenne des établissements (ETP)	1,3	3,0	6,2	2,0
Proportion du nombre de contrats en CDI	38 %	17 %	15 %	15 %
Proportion du nombre d'heures en CDI	72 %	54 %	45 %	51 %
Proportion d'embauche dans le total des CDI	12 %	18 %	18 %	16 %

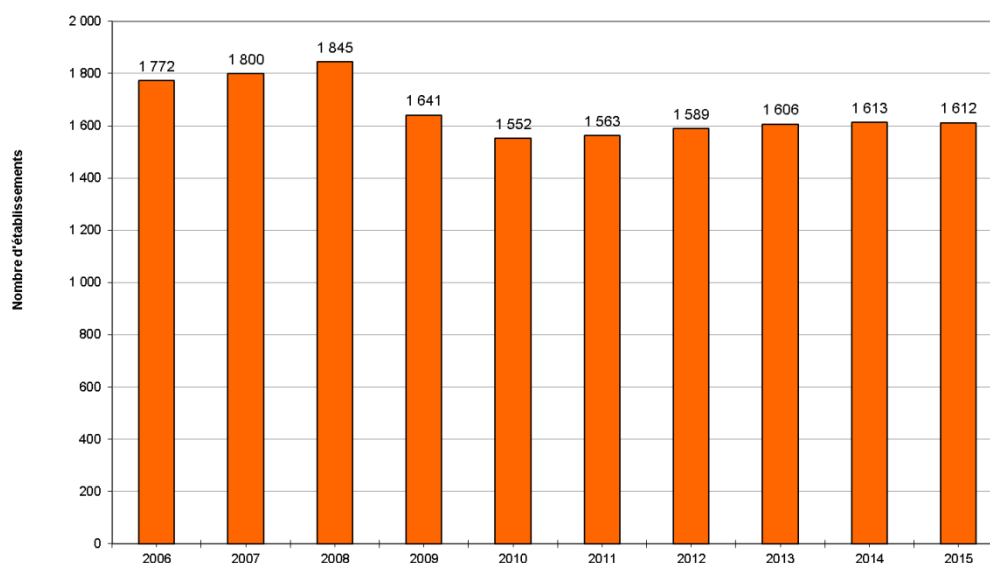
Source : MSA

## Le nombre de CUMA employées de main d'œuvre est stable en 2015

Après une augmentation entre 2010 et 2012, le nombre de CUMA employées de main d'œuvre reste stable (graphique 1 et tableau 3).

**Graphique 1**

**EVOLUTION DU NOMBRE DE CUMA EMPLOYEES DE MAIN D'ŒUVRE ENTRE 2006 ET 2015**

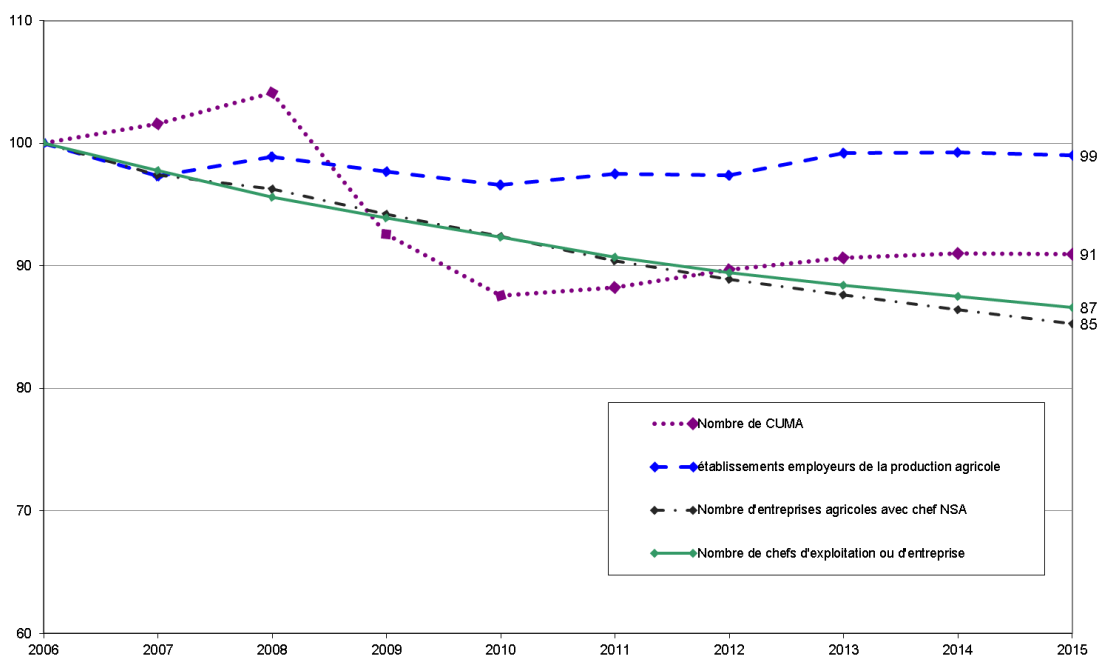


Source : MSA

Sur la période 2008-2010, le recul du nombre de CUMA employées de main d'œuvre est légèrement plus fort que celui du nombre total d'exploitations ou d'entreprises agricoles, ainsi que celui du nombre de chefs non salariés agricoles. Elle cesse à partir de 2010, laissant place à une croissance parallèle à la hausse du nombre d'établissements employeurs de la production agricole. Le nombre de CUMA se stabilise à partir de 2014 (graphique 2).

**Graphique 2**

**COMPARAISON DES EVOLUTIONS DU NOMBRE DE CUMA, DU NOMBRE D'EMPLOYEURS DE LA PRODUCTION, DU TOTAL DES ENTREPRISES AGRICOLES, ET DES CHEFS NSA (INDICE BASE 100 EN 2006)**



Source : MSA

La taille moyenne des CUMA mesurée en ETP par établissement augmente sur la période 2006-2009 et s'établit à 1,35 ETP en 2009. Elle évolue de manière irrégulière autour de 1,33 ETP par établissement entre 2010 et 2014, puis baisse au niveau de 1,26 ETP par établissement en 2015

**Tableau 3**  
NOMBRE ETP PAR ETABLISSEMENT ENTRE 2006 ET 2015

années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'établissements	1 772	1 800	1 845	1 641	1 552	1 563	1 589	1 606	1 613	1 612
Nombre d'ETP	2 133	2 176	2 285	2 151	2 094	2 099	2 134	2 078	2 129	2 026
Moyenne d'ETP par Etablissement	1,21	1,24	1,31	1,35	1,34	1,33	1,34	1,29	1,32	1,26

Source : MSA

## L'emploi salarié en CUMA est en légère hausse en 2015

Le nombre d'emplois salariés en CUMA, mesuré en équivalent temps (ETP) est en décroissance légère depuis 2006 : - 0,6 % en moyenne annuelle. Après avoir atteint un pic en 2008, puis une fluctuation autour des 2100 ETP/an entre 2010 et 2014, le nombre d'ETP recule et s'établit à 2030 en 2015.

La stabilité de l'emploi entre 2010 et 2014 est composée d'une baisse limitée de l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) et d'une hausse progressive de l'emploi en contrat à durée déterminée (CDD). En 2015 la hausse plus modérée de l'emploi en CDD ne suffit pas pour maintenir la stabilité de l'emploi.

La part de l'emploi, mesuré en ETP, effectuée en CDI a très légèrement reculé, passant de 77% en 2006, à 76% en 2015.

**Graphique 3**

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN CUMA MESURE EN NOMBRE D'EQUIVALENTS TEMPS PLEIN ENTRE 2006 ET 2015



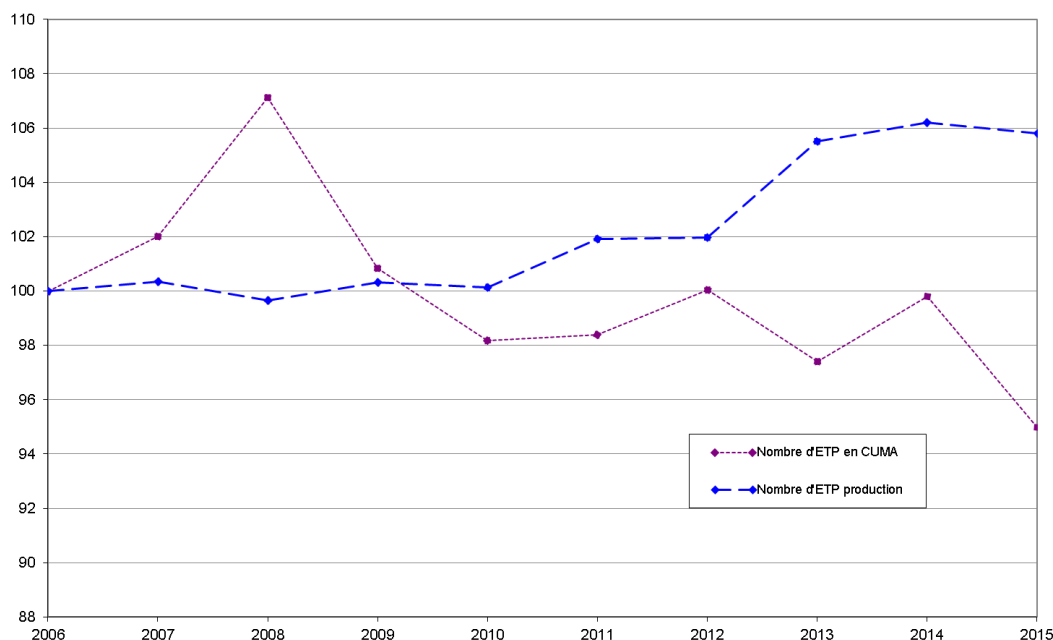
Source : MSA

[Télécharger les données au format Excel :](#)

Le recul de l'emploi salarié depuis 2008, en CUMA, s'inscrit à contrecourant des mouvements observés dans l'ensemble de la production agricole qui eux suivent une nette hausse depuis 2010 (graphique 4). L'emploi en CUMA, malgré quelques oscillations à la hausse, comme à la baisse, semble décroître en 2015. Parallèlement l'emploi dans l'ensemble de la production agricole diminue également en 2015.

**Graphique 4**

**EVOLUTION COMPAREE DE L'EMPLOI MESURE EN NOMBRE D'EQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN CUMA ET EN PRODUCTION AGRICOLE, ENTRE 2006 ET 2015 (INDICES BASE 100 EN 2006)**



Source : MSA

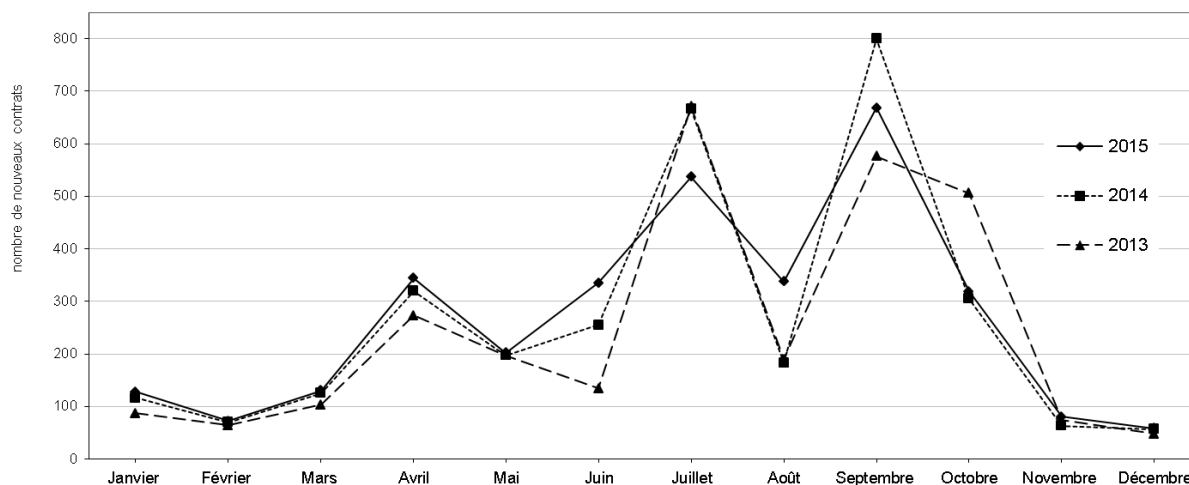
## La saisonnalité de l'emploi est marquée de juillet à septembre

Le nombre de nouveaux embauchés en CUMA est faible, inférieur à 130 unités chaque mois entre novembre et mars. En revanche, en juillet, septembre et octobre, le niveau d'embauche s'élève à 320 et plus chaque mois, reflétant une saisonnalité marquée de l'emploi (graphique 5).

Lors des trois dernières années, seule 2014 est une année qui se différencie par des embauches saisonnières plus élevées sur les mois de juillet et septembre. L'année 2013 affiche également une hausse d'embauches semblable à l'année 2014 pour le mois de juillet.

**Graphique 5**

**SAISONNALITE COMPAREE DES NOUVEAUX CONTRATS ENTRE 2013, 2014 ET 2015**



Source : MSA

## L'emploi permanent est en hausse

Le niveau d'emploi en CUMA au 31 décembre, considéré généralement comme une bonne mesure de l'emploi permanent, est de ce fait bas à fin décembre. Après une hausse entre 2012 et 2014, le niveau de l'emploi en cours en fin d'année chute à nouveau en 2015 (tableau 4).

Le nombre d'emplois en CDI, qui est lui aussi un marqueur de l'emploi permanent, est stable sur la période 2009-2012 et diminue sur la période 2013 et 2015. De plus, si l'on excepte la période 2007-2008 et l'année 2013, durant laquelle il y a eu une forte hausse de l'emploi, le rapport « nouveaux emplois en CDI sur le total des CDI » oscille en moyenne entre 11 % et 13 %. Ceci indique un faible turn-over sur les emplois permanents.

**Tableau 4**  
**EVOLUTION DES ETP EN CDI ET DES EMPLOIS EN COURS A FIN DECEMBRE**  
**ENTRE 2006 ET 2015**

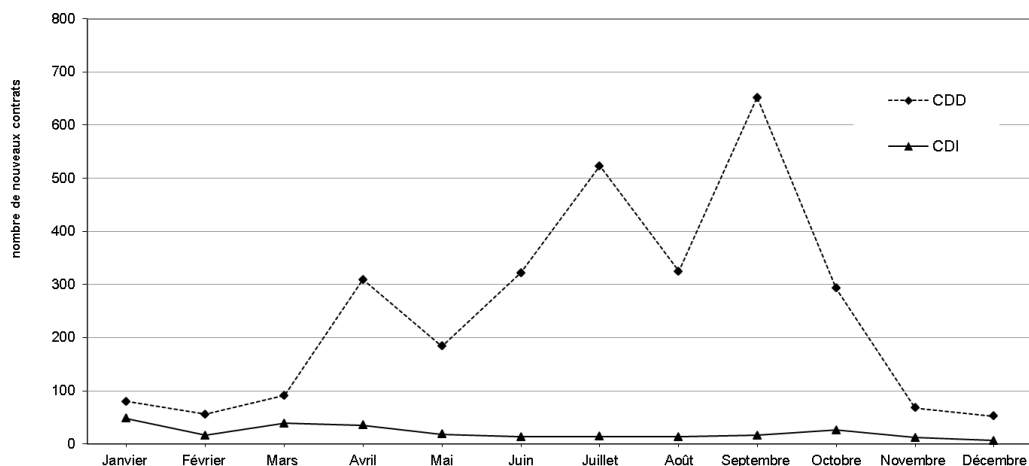
années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'ETP en CDI	1 643	1 655	1 743	1 686	1 698	1 711	1 707	1 678	1 657	1 545
Nombre d'emploi en cours au 31/12	2 152	2 033	1 958	1 945	1 847	1 820	1 920	1 942	1 965	1 591
Rapport Nombre d'embauche en CDI/Nombre de CDI	11%	18%	19%	13%	11%	11%	11%	23%	13%	12%
Durée moyenne des CDI (heures rémunérées)	1 333	1 240	1 180	1 388	1 389	1 391	1 413	1 396	1 418	1 345

Source : MSA

Dans ce type d'entreprise marquée par une forte importance de l'emploi en CDI, il y a un paradoxe apparent dans l'importance de la saisonnalité des embauches. Cette saisonnalité provient des embauches en CDD (graphiques 6 à 8). Les embauches en CDI varient peu en cours d'année. La seule récurrence observée des trois dernières années est un faible niveau d'embauche en CDI dans les deux derniers mois de l'année, compensé par un niveau plus élevé des embauches au mois de janvier.

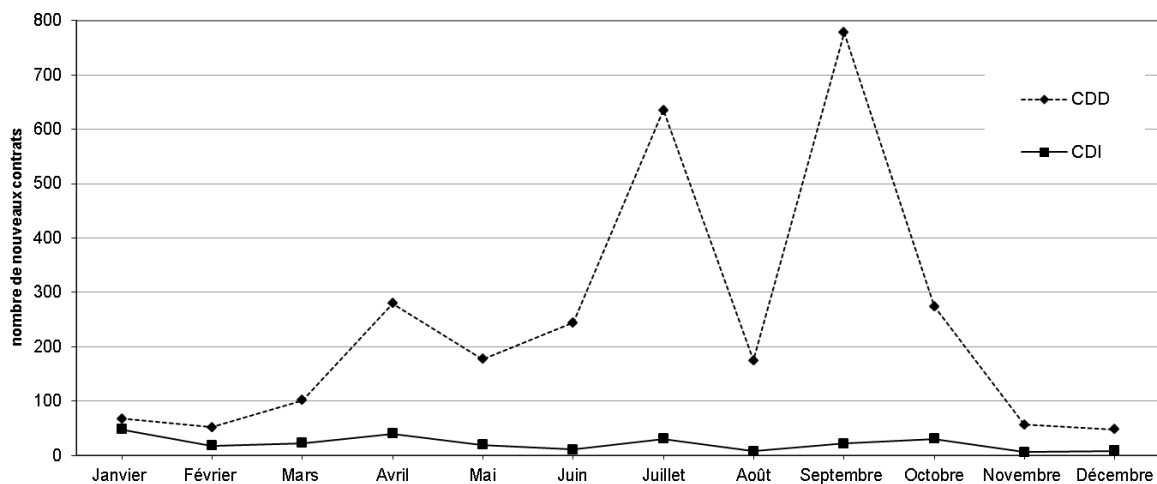
[Télécharger les données au format Excel :](#)

**Graphique 6**  
**NOMBRE MENSUEL DE NOUVEAUX CONTRATS 2015**



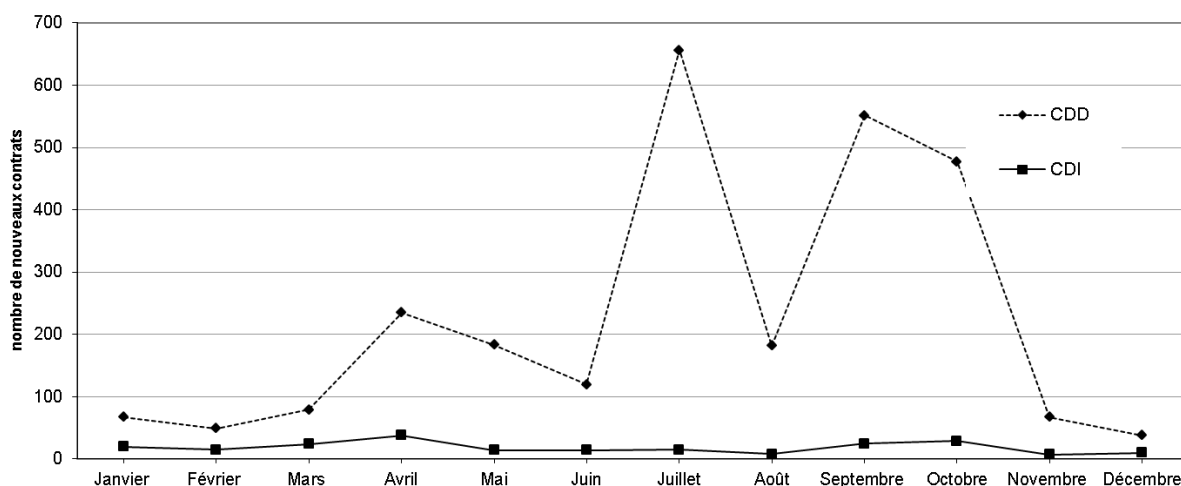
Source : MSA

**Graphique 7**  
**NOMBRE MENSUEL DE NOUVEAUX CONTRATS 2014**



Source : MSA

**Graphique 8**  
**NOMBRE MENSUEL DE NOUVEAUX CONTRATS 2013**



Source : MSA

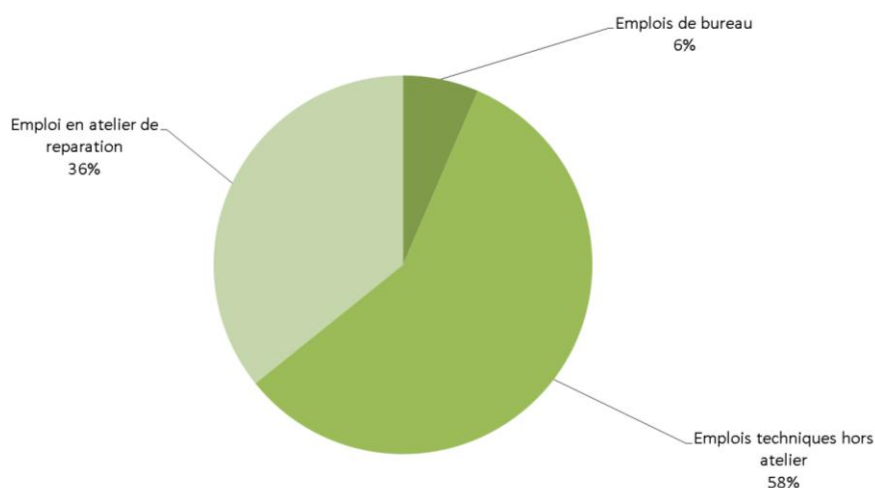
## Le poids de l'emploi qualifié en CDI est à l'origine des niveaux de salaire élevés en CUMA

Comme en 2014, les emplois de bureau sont en proportion faible (6 %) parmi l'ensemble des emplois mesurés en ETP dans les CUMA. Celle-ci est voisine de celles que l'on trouve généralement dans les établissements employeurs de la production agricole.

La particularité propre aux CUMA réside plutôt dans l'importance de l'emploi technique affecté aux ateliers de réparation des machines agricoles, qui représente 58% de l'emploi total des CUMA (graphique 9).

En 2015, le salaire horaire moyen brut\* était de 20,60 euros pour les salariés de bureau, 14,20 euros pour les salariés techniques hors ateliers, et de 13,90 euros pour les salariés des ateliers. Dans chacune de ces catégories, les niveaux de salaires horaires moyens sont significativement supérieurs au SMIC horaire 2015, qui est de 9,61 euros.

**Graphique 9**  
REPARTITION DES SALAIRES ETP DE CUMA EN FONCTION DE LA NATURE DE L'EMPLOI EN 2015



Source : MSA

Les différences de niveaux de salaires des trois types d'emplois sont liées aux natures de contrats très différentes.

Le premier critère concerne le poids des CDI dans chacun des types d'emplois. En moyenne, le salaire horaire moyen brut des contrats en CDI (15,48 euros) est nettement supérieur à celui des contrats en CDD (11,58 euros), plus proche du SMIC.

Le deuxième critère concerne le poids de l'encadrement. Le salaire horaire moyen brut des cadres est en moyenne de 28,10 euros, et celui des employés/ouvriers est de 13,50 euros.

Dans les bureaux, les CDI sont largement dominants dans la répartition du temps de travail (tableau 5).

Dans les ateliers de réparation, les emplois en CDD sont en proportion importante.

Ce sont les types de contrat et les différences structurelles qui expliquent principalement les écarts de salaires.

Les cadres ont des niveaux de salaires horaires compris entre 25 euros et 31 euros et des temps de travail dans l'année très proches d'une durée annuelle à temps plein qui oscille entre 1 700 heures et 1744 heures.

Les ouvriers en CDI ont des salaires horaires bruts nettement supérieurs au SMIC, en moyenne proches de 14 euros de l'heure. Leur temps de travail annuel est proche de 1 500 heures. Les employés de bureau ont des salaires plus proches de 15 euros de l'heure. Ils effectuent en moyenne 700 heures dans l'année.

Les ouvriers/employés en CDD ont des salaires légèrement supérieurs au SMIC, le niveau étant un peu plus élevé pour les employés de bureau. Leur durée de travail est courte : entre 278 heures et 437 heures dans l'année.

\* tous avantages confondus (primes, congés payés,...)



Tableau 5

CARACTERISTIQUES COMPAREES DES CONTRATS DE TRAVAIL DANS LES CUMA EN 2015

Nature des emplois		Répartition des contrats	Proportion du temps de travail	Salaire horaire moyen (€)	Durée annuelle moyenne de travail (heures)	Age moyen (années)	
Bureau	employés	CDD	0,8%	0,5%	11,40	437	41,0
		CDI	3,4%	4,1%	16,72	834	49,2
	cadres		0,8%	2,0%	30,83	1 716	48,2
Technique hors atelier	ouvriers	CDD	40,4%	16,2%	11,51	278	34,8
		CDI	18,4%	38,1%	13,95	1 436	40,5
	cadres		1,6%	3,8%	27,50	1 704	45,3
Atelier	ouvriers	CDD	20,3%	8,9%	11,60	303	36,8
		CDI	13,9%	25,4%	14,13	1 269	40,6
	cadres		0,5%	1,2%	25,50	1 744	48,1
Ensemble			100,0%	100,0%	14,47	694	37,9

Source : MSA

**D'après l'interview « Les Cuma recherchent des salariés qualifiés » de Florent Bouvard, Vice-président de la FNCuma.**

**Les Cuma se tournent de plus en plus vers des emplois qualifiés**

Les CUMA recherchent de la main d'œuvre qualifiée et variée allant du conducteur d'engins au manager d'équipe.

L'évolution des exploitations agricoles dans son environnement et la modernisation du matériel agricole nécessitent des connaissances précises en mécanique mais aussi en informatique. D'où l'importance de créer des emplois qualifiés pour exploiter de manière optimum et maintenir des équipements agricoles de plus en plus sophistiqués.

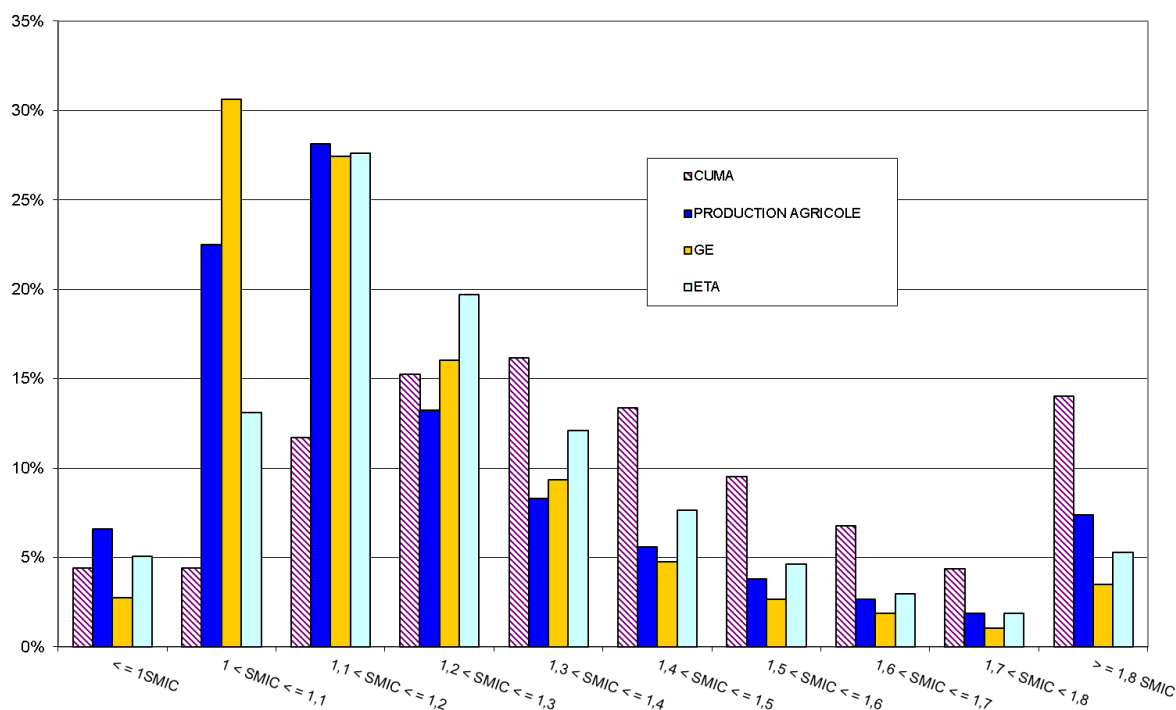
L'ouverture à d'autres types d'emploi comme secrétaire-comptable montre la diversité des emplois CUMA pour répondre à toute autre situation de manière précis.

## Les CUMA ont une structure de salaires atypique par rapport au reste de la production agricole

La forte importance de l'emploi en CDI est à l'origine de niveaux de salaire élevés, avec une très faible proportion des salariés mesurés en ETP rémunérés en dessous de 1,1 SMIC, une forte proportion rémunérés entre 1,1 et 1,6 SMIC et 14% d'entre eux rémunérés à plus de 1,8 SMIC (graphique 10).

Cette structure salariale est très différente de celle observée dans le secteur de la production agricole en général, dans lequel les salaires inférieurs à 1,2 SMIC sont majoritaires. Elle l'est aussi de celles des autres entreprises d'aide technique aux agriculteurs que sont les ETA et les groupements d'employeurs (graphique 10).

**Graphique 10**  
**REPARTITION DES SALAIRES ETP EN FONCTION DU LEUR NIVEAU DE SALAIRE HORAIRE**  
**DECOUPE PAR TRANCHE DE SMIC EN 2015**



Source : MSA

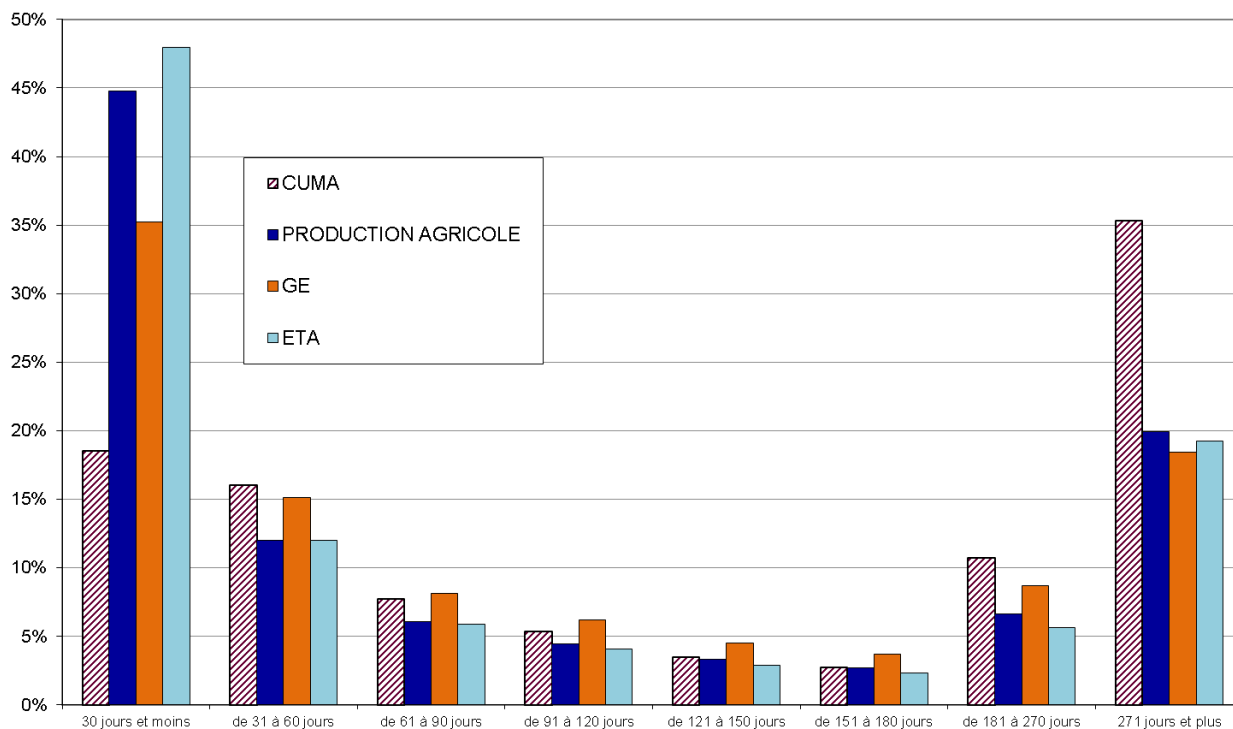
[Télécharger les données au format Excel :](#)

## En CUMA, la durée moyenne des contrats est plus longue que dans le reste de la production agricole

La forte importance de l'emploi en CDI, couplée avec un faible turn-over, occasionnent un poids important des salariés mesurés en ETP présents au moins 270 jours dans l'année (graphique 11). A contrario, les emplois très courts de 30 jours ou moins sont moins nombreux, traduisant le fait que, s'il existe des emplois saisonniers dans les CUMA, ce sont des emplois plus longs que ceux des saisonniers traditionnels de la production agricole.

Sur ces deux caractéristiques, les CUMA s'opposent totalement au reste de la production agricole et notamment aux autres entreprises de service technique aux agriculteurs, que sont les ETA et les groupements d'employeurs (graphique 11).

**Graphique 11**  
**REPARTITION DES SALARIES ETP EN FONCTION DU NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES EN 2015**



Source : MSA

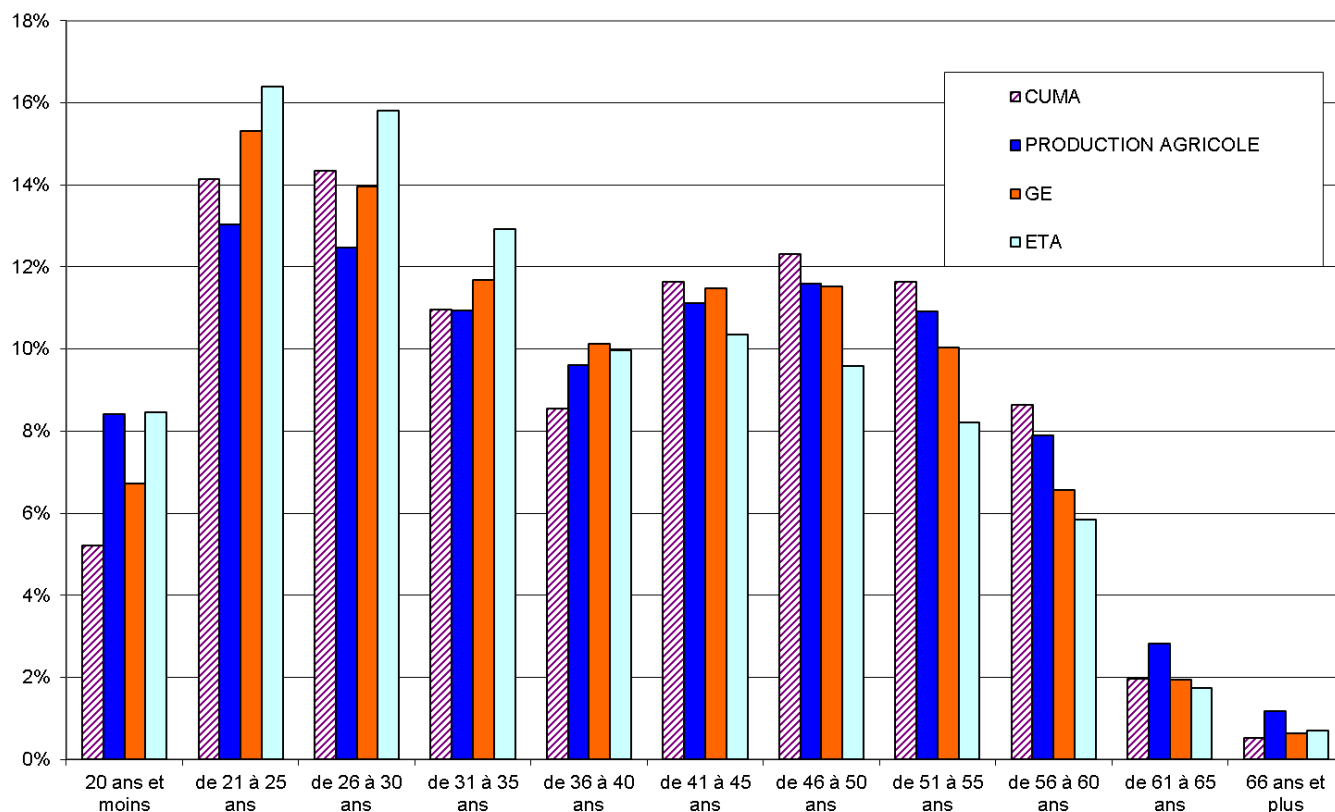
## Très peu de femmes sont employées en CUMA

Les femmes représentent une part très faible de l'emploi des CUMA, 7% des salariés mesurés en ETP. En revanche dans l'ensemble de la production agricole, le poids de l'emploi féminin est beaucoup plus élevé, 30% des ETP, une même proportion existant dans les groupements d'employeurs.

## La structure d'âge des salariés de CUMA est peu différente de celle de l'ensemble de la production agricole

La structure d'âge du salariat des CUMA est semblable à celle de l'ensemble de la production agricole. Le seul point de divergence concerne les très jeunes salariés, de 20 ans et moins, qui sont en proportion plus faible dans les CUMA (graphique 12). C'est la conséquence de la moindre importance des emplois saisonniers et plus généralement des CDD courts dans les CUMA, ceux-ci étant majoritairement pourvus par des jeunes.

**Graphique 12**  
REPARTITION DES SALARIES EN FONCTION DE L'AGE EN 2015



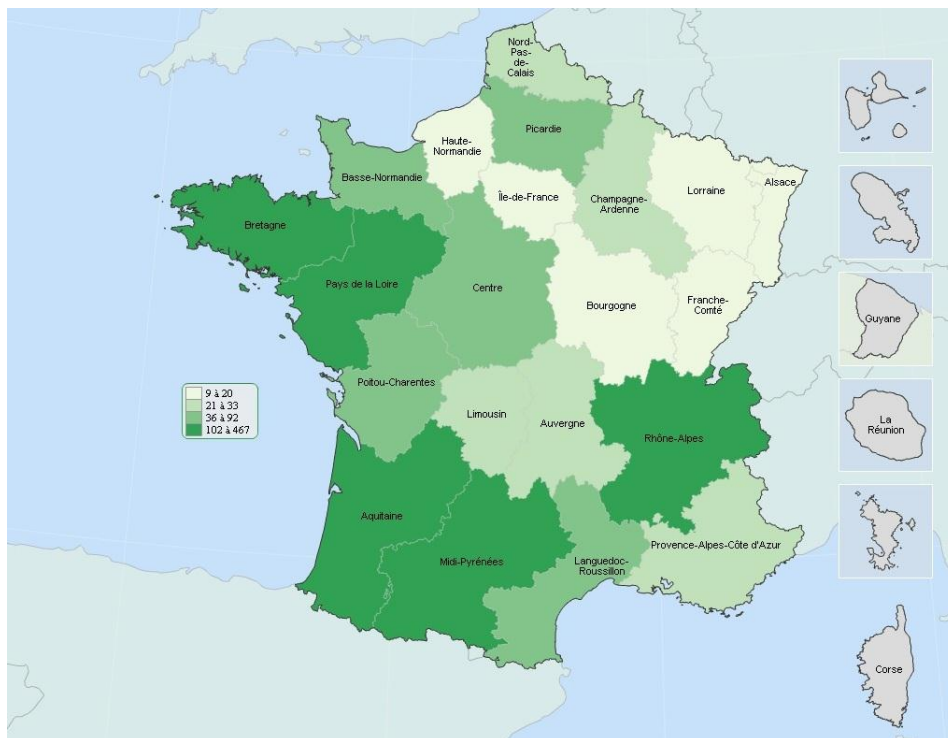
Source : MSA

[Télécharger les données au format Excel :](#)

## Les emplois CUMA sont concentrés dans cinq régions.

L'emploi en CUMA mesuré en ETP se trouve majoritairement réparti dans les régions situées sur la façade Atlantique Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Aquitaine) ainsi que Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (carte 1).

**Carte 1**  
**NOMBRE D'ETP PAR REGION EN 2015**

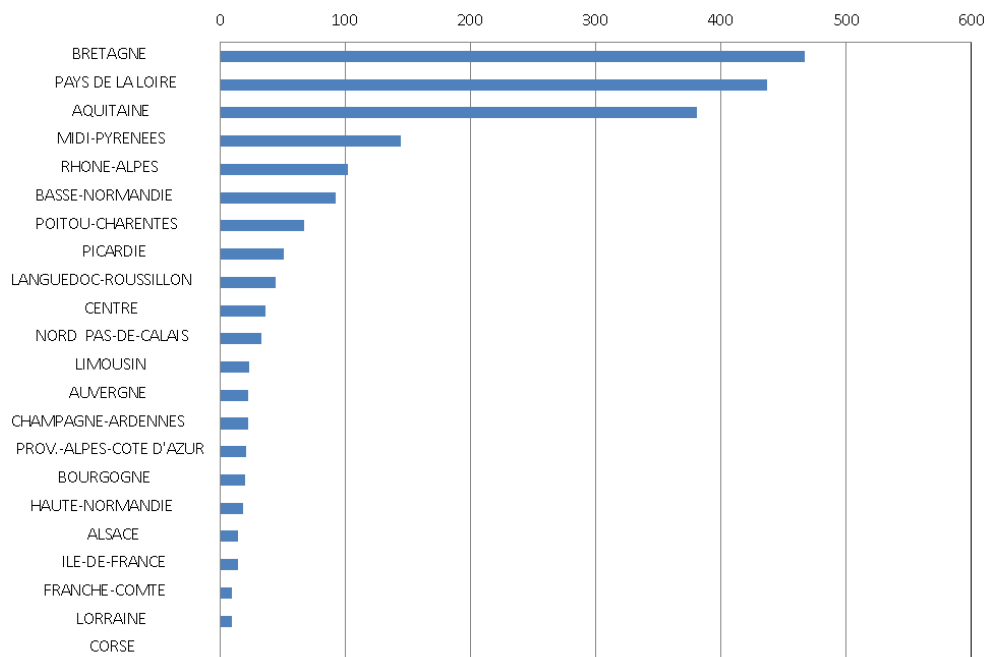


**Total : 2 026 ETP**

Source : MSA

L'emploi est de fait concentré dans trois régions (graphique 13) : Bretagne, Pays-de-la-Loire et Aquitaine et concentrent 63% de l'emploi des CUMA mesuré en ETP.

**Graphique 13**  
**REPARTITION DES ETP PAR REGION EN 2015**



Source : MSA

**.Annexes**  
**PRINCIPAUX INDICATEURS PAR REGIONS EN 2015**

Départements et régions	Nombre d'établissements	nombre total d'heures rémunérées	nombre de nouveaux contrats	masse salariale (€)	nombre ETP	nombre de contrats en cours au 31 décembre
ILE-DE-FRANCE	7	25 396	4	383 135	14	12
CHAMPAGNE-ARDENNES	33	46 698	68	778 410	22	27
PICARDIE	33	97 870	90	1 459 837	51	33
HAUTE-NORMANDIE	28	38 333	35	507 314	18	17
CENTRE	47	71 053	101	1 010 102	36	26
BASSE-NORMANDIE	124	168 028	168	2 083 583	92	79
BOURGOGNE	27	39 148	34	604 740	20	16
NORD PAS-DE-CALAIS	38	62 775	61	765 065	33	30
LORRAINE	14	16 821	27	235 901	9	9
ALSACE	7	23 973	24	285 601	14	14
FRANCHE-COMTE	16	15 637	20	232 625	9	5
PAYS DE LA LOIRE	327	819 859	591	11 243 540	437	354
BRETAGNE	226	853 011	483	11 677 743	467	307
POITOU-CHARENTES	64	124 278	96	1 604 203	67	50
AQUITAINE	197	710 046	596	12 966 725	381	339
MIDI-PYRENEES	208	283 758	430	3 641 363	144	136
LIMOUSIN	29	42 585	49	517 913	23	17
RHONE-ALPES	105	190 763	171	2 327 976	102	68
AUVERGNE	17	41 543	37	551 428	22	9
LANGUEDOC-ROUSSILLON	42	83 739	105	1 448 638	44	31
PROV.-ALPES-COTE D'AZUR	23	39 843	21	587 722	21	12
CORSE						
FRANCE ENTIERE	1 612	3 795 157	3 211	54 913 564	2 026	1 591

**PRINCIPAUX INDICATEURS PAR REGIONS EN 2015 (SUITE)**

Départements et régions	pourcentage d'heures rémunérées en CDI	salaire horaire en CDI (€)	salaire horaire en CDD (€)	Taille moyenne des établissements en ETP
ILE-DE-FRANCE	84	15	13	2,0
CHAMPAGNE-ARDENNES	66	17	15	0,7
PICARDIE	64	17	12	1,5
HAUTE-NORMANDIE	63	13	13	0,6
CENTRE	75	15	13	0,8
BASSE-NORMANDIE	73	12	12	0,7
BOURGOGNE	87	16	13	0,7
NORD PAS-DE-CALAIS	69	13	11	0,9
LORRAINE	76	15	11	0,6
ALSACE	35	14	11	2,0
FRANCHE-COMTE	76	15	15	0,6
PAYS DE LA LOIRE	76	15	11	1,3
BRETAGNE	76	15	11	2,1
POITOU-CHARENTES	74	14	10	1,0
AQUITAINE	77	20	12	1,9
MIDI-PYRENEES	65	13	12	0,7
LIMOUSIN	80	12	12	0,8
RHONE-ALPES	75	13	11	1,0
AUVERGNE	66	14	12	1,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	59	21	13	1,0
PROV.-ALPES-COTE D'AZUR	90	15	12	0,9
CORSE				
FRANCE ENTIERE	74	15	12	1,3

### **Sigles cités et définitions :**

**CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

**CDD** : Contrat à durée déterminée

**CDI** : Contrat à durée indéterminée

**ETP** : Nombre d'équivalents temps plein

**ETA** : Entreprise de travaux agricoles

**GE** : Groupements d'employeurs

**SMIC** : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Au 1er janvier 2015 le SMIC brut était de 9,61 € par heure.

**Production agricole** : Activité de production, d'élevage, d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

### **Champs des CUMA**

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) sont des sociétés coopératives agricoles, dont les adhérents sont des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, et qui ont comme fonction de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés.

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Cotisations, Marc PARMENTIER - Synthèse réalisée par Lee Kael MURAIL
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Nadia FERKAL – ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr